

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 mars 2013

## REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 373

présenté par

M. Olivier Marleix, M. Abad, M. Courtial, Mme Dalloz, M. Daubresse, Mme de La Raudière, M. Decool, M. Delatte, M. Dhuicq, M. Fasquelle, M. Fromion, M. Guy Geoffroy, M. Goujon, M. Herbillon, M. Le Mèner, Mme Louwagie, M. Marlin, M. Mathis, M. Moudenc, M. Myard, M. Péliissard, Mme Pons, M. Saddier, M. Salen, Mme Schmid, M. Siré, M. Solère, M. Terrot, M. Tetart, M. Jean-Pierre Vigier et M. Vitel

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 45, insérer l'article suivant:**

À la première phrase du premier alinéa de l'article L. 441-7 du code de l'éducation, après le mot : « intérêt », sont insérés les mots : « des valeurs de la République, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La République est confrontée à des projets d'ouverture d'établissements privés hors contrat, portés par des mouvements dont l'idéologie est contraire aux valeurs de la République.

Le contrôle de l'État sur ces ouvertures est extrêmement réduit : il se limite au contrôle du respect des « bonnes mœurs et de l'hygiène » (articles L. 441-2, L. 441-7 et L. 441-11 du code de l'éducation, pour les établissements privés respectivement d'enseignement du premier degré, du second degré et technique).

Pourtant, une fois ouverts, les élèves de ces établissements ont accès au droit à l'éducation tel que celui défini par l'article L. 111-1 du même code et qui dispose : « outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République ». Les autorités de l'État doivent s'assurer du respect de cette exigence (article L. 442-2 du code de l'éducation).

Aussi, le présent amendement propose d'assujettir l'ouverture des établissements d'enseignement du premier degré privés, au respect des valeurs de la République. L'État pourra ainsi s'opposer à l'ouverture d'établissements qui professent des idées contraires à nos valeurs fondamentales.

Il s'agit donc de prendre le problème « à la source » et d'éviter l'endoctrinement des jeunes à l'école, qui est pour beaucoup d'entre eux le seul lieu d'éducation à nos valeurs communes.